

# Sécurité : corruption et évasion fiscale, conséquences lourdes



Elément à part entière des relations économiques locales et internationales, l'argent « sale », issu de la corruption ou de l'évitement de l'impôt, sert à financer le terrorisme et les activités criminelles.

Ce thème a fait l'objet d'une conférence-débat organisée, le 20 mars 2018 à Paris, par l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Y sont intervenus : le magistrat Eric Alt, vice-président de l'association Anticor ; Carole Gomez, chercheuse à l'IRIS et co-auteure du livre « Argent sale. A qui profite le crime ? » ; Eric Vernier, chercheur associé à l'IRIS et spécialiste du blanchiment de capitaux.

**Complexification croissante.** La définition de l'argent « sale » varie, car, même gagné de façon légale, il peut être considéré comme « noir » ou « gris » selon les pays et les époques, explique Carole Gomez. Cela permet de dissimuler l'origine des fonds à réinjecter dans les circuits économiques licites (blanchiment). Depuis l'Antiquité, les pouvoirs publics veulent gommer l'origine peu recommandable de certains fonds, afin de les faire rentrer dans les caisses de l'Etat. Ainsi,

l'empereur romain Vespasien (9-79 après JC) avait taxé la collecte d'urine, qui servait à fixer la peinture. A son fils, le futur empereur Titus, qui s'en étonnait, il avait répondu : « *L'argent n'a pas d'odeur* ». Au Moyen-Age et à la Renaissance, les dirigeants politiques ont tenté de lutter contre la corruption, sans grand succès. Au XXème siècle et jusque dans les années 1990, les pots-de-vin versés pour emporter un marché étaient déductibles du chiffre d'affaires de l'entreprise concernée. L'argent sale provient des partis politiques, des groupes criminels, de la contrefaçon ou de trafics divers (drogue, prostitution et racket) pour alimenter des activités illégales. Transparency International, organisation non gouvernementale allemande anti-corruption étatique, établit des classements par pays mais selon des critères peu pertinents, précise Carole Gomez. Ainsi, certains pays comme le Soudan et la Syrie sont toujours mal traités et d'autres très bien, comme les pays scandinaves...dont certaines personnalités politiques ont pourtant placé des fonds dans les paradis fiscaux ! Ces derniers, qui permettent d'échapper à l'impôt, déresponsabilisent les particuliers qui en ignorent les dangers sous-jacents. Les flux d'argent sale se sont accrus avec la mondialisation et le développement de la technologie : la « crypto-monnaie » (argent électronique) a vu le jour en 1997. Les Etats et organisations internationales se sont rendus compte du danger, mais avec retard. Par ailleurs, les média renforcent l'idée de l'augmentation des flux en jeu. Toutefois, la crise économique persistante a rendu la société civile moins tolérante. La connaissance approfondie de ses mécanismes constitue un outil efficace contre l'argent sale. Mais les mesures de prévention et les actions des « lanceurs d'alerte » auront toujours un temps de retard.

**Du « sale » au « propre ».** Le blanchiment d'argent n'est jamais abordé dans les réunions du G-20 (19 pays et l'Union européenne), souligne Eric Vernier. L'argent du crime est estimé à 2.000 Mds\$, soit autant que le produit intérieur brut du continent africain, et dont la moitié passe par les circuits bancaires. Le GAFI (Groupe d'action financière contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) établit une liste de pays non coopératifs, mais qui se vide au cours des années et n'inquiète guère la Russie, la Chine, Israël, le Liban, Singapour, Hong Kong ou l'Etat américain du Delaware. Selon des organisations non gouvernementales (ONG), seulement 1 % des avoirs des anciens dictateurs est retrouvé. Ainsi, des avocats recherchant ceux du colonel Kadhafi après sa chute (2011) en ont trouvé 800 M\$ dans une banque sud-africaine. Les paradis fiscaux ne profitent qu'aux non-résidents, la France en étant un pour les riches Qataris,

estime Eric Vernier. Les ONG spécialisées en dénombrent une soixantaine dans le monde. L'Union européenne (UE) a établi une liste de 17 pays, réduite à 7 après la publication des « Panama Papers » en avril 2016. Cette liste exclut une vingtaine d'Etats européens, dont les Pays-Bas, Malte, Chypre, Gibraltar, la Belgique et la Suisse. Les pays en développement qui acceptent des entreprises multinationales chez eux n'y figurent pas. Depuis, des sociétés extraterritoriales et tout à fait légales sont parvenues à des « arrangements ». Ainsi la société suisse de services financiers UBS a payé 2 Mds\$ pour éviter une enquête sur le blanchiment d'argent. La Suisse doit donner les noms de 40.000 clients à la France...qui ne les réclame pas. Barons de la drogue de la Colombie et du Mexique, hommes politiques et chefs d'entreprises de divers pays ont bénéficié des mêmes montages et avantages financiers. La publication des « Paradise Papers » (novembre 2017) a mis au jour un véritable « *système de fraude fiscale* », souligne Eric Vernier. Par exemple, un sportif français de haut niveau peut acheter légalement un bateau à Malte sans avoir à payer la taxe à la valeur ajoutée en France. Grâce à des montages sophistiqués, une société française, ayant pignon sur rue, aide des petites entreprises de commerçants ou d'artisans à s'installer en Grande-Bretagne pour éviter l'impôt. Dans le même but, l'agence de location de logements AirBnB propose à des particuliers d'ouvrir un « compte parabancaire » (non soumis aux obligations des banques) à Gibraltar, lequel ne sera pas déclaré aux autorités françaises. Les locations à Paris atteignent plusieurs centaines de millions d'euros par an. Selon Eric Vernier, les nouvelles technologies permettent aux marchés financiers supranationaux d'augmenter les fraudes, mais aussi de lutter contre.

**Riposte possible.** Au sein même de l'UE, certains Etats proposent des « optimisations fiscales » aux ressortissants des autres pays membres, rappelle Eric Alt. Toutefois, la coopération entre société civile et législateur a conduit à une loi sur la vigilance des sociétés mères et de leurs filiales. Des ONG comme Transparency International, Sherpa et Anticor ont obtenu l'agrément de se porter partie civile. Enfin, le parquet financier compte des personnalités qui prennent des décisions courageuses, conclut Eric Alt.

## **Loïc Salmon**

*Le service de renseignement « Tracfin » dépend du ministère des Finances. La cellule d'analyse stratégique exploite les informations disponibles, en vue d'identifier les tendances en matière de blanchiment des capitaux et de*

*financement du terrorisme. Le département d'analyse, du renseignement et de l'information suit les déclarations relatives au soupçon et assure les relations internationales. Le département des enquêtes effectue les investigations approfondies sur tous les types de blanchiment. Le pôle juridique et judiciaire remplit des missions d'expertise et de conseil pour caractériser des faits susceptibles de constituer une infraction. Il travaille en liaison avec la Police nationale, la Gendarmerie nationale et l'Office de répression de la grande délinquance financière. La mission des systèmes d'information s'occupe du fonctionnement et de l'évolution des moyens informatiques de Tracfin.*

Sécurité : la contrefaçon et ses conséquences économiques, sanitaires et criminelles

Afrique : fraude et corruption des agents publics, des fléaux difficiles à éradiquer